

**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 08 Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 Avril 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, M. MAGALHAES Jean
Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette,

ABSENTS : M. SAINT ANDRE Philippe, M. DEL MONTE André.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Adhésion de la Préfecture le 13/04/2016
Préfecture de la Région PACA le 14/04/2016

N° 38/2016

Adhésion à la charte de partenariat Pélagos

Depuis 1999, le ministère chargé de l'environnement a confié au Parc National de Port Cros l'animation de la partie française de l'accord instaurant le sanctuaire Pélagos pour les mammifères marins en méditerranée, en collaboration avec l'Italie et la Principauté de Monaco.

Les travaux de la partie française de Pélagos portent une part importante sur des actions de sensibilisation. A ce titre, la charte Pélagos avec les communes a été créée afin de renforcer l'implication des collectivités territoriales et acteurs locaux dans la démarche Pélagos.

Au sein de la communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, cinq communes se sont déjà engagées auprès de Pélagos et sont devenues signataires de la Charte Pélagos : Cavalaire-sur-Mer, La Croix-Valmer, Ramatuelle, Sainte-Maxime et Saint Tropez.

Il est proposé d'engager la commune auprès de Pélagos en autorisant Monsieur le Maire à signer la charte de partenariat Pélagos.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la charte de partenariat Pélagos ci-jointe,

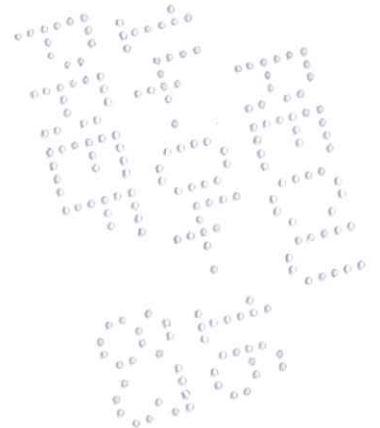
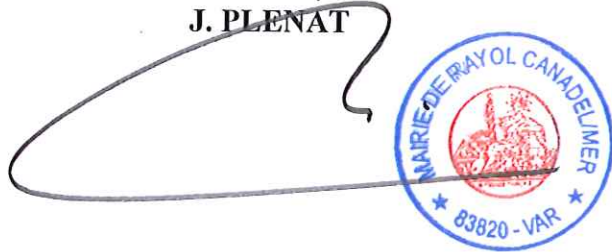
**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité**

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 38/2016)

ARTICLE 1

Il est décidé de rejoindre le dispositif Pelagos et Monsieur le Maire est autorisé à signer tous documents afférents à cette affaire.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



**MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL**

Nombre de Conseillers : 15
En exercice : 15
Présents : 12
Votants : 13
Pouvoir (s) : 01
Absent (s) : 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize
le 08 Avril à 19h 00,
Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,
Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 Avril 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, M. MAGALHAES Jean
Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIR :
Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette,

ABSENTS : M. SAINT ANDRE Philippe, M. DEL MONTE André.

SECRETAIRE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

Envoyé en Préfecture le 13/04/2016
Envoyé en Préfecture le 14/04/2016

N° 39/2016

Renouvellement du parc véhicules - Demande de subvention

La commune du Rayol Canadel sur Mer souhaite renouveler une partie de son parc véhicules par l'acquisition de véhicules électriques neufs.

Afin de pouvoir financer ces achats, la commune souhaite solliciter le soutien financier du conseil départemental et du conseil régional.

Le coût de cette opération est estimé à 23 208 euros.

Le plan de financement **HORS TAXE** de l'opération « Renouvellement du parc véhicules » est le suivant :

	Dépenses	Recettes	%
Prix de l'opération	23 208		
Conseil départemental		11 604	50 %
Conseil régional		6 962	30 %
Apport Commune		4 642	20 %
Total		23 208	100%

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 39/2016)

Il est proposé d'approuver le plan de financement présenté et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du conseil départemental et du conseil régional.

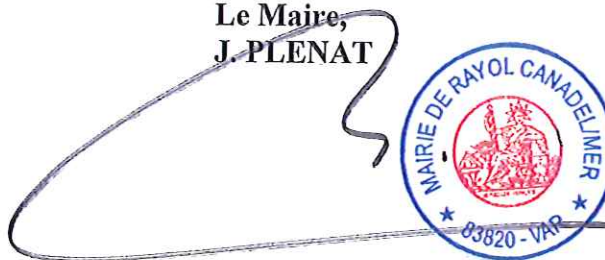
Vu le rapport ci-dessus,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le plan de financement prévisionnel de l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE à l'unanimité,

Est décidé de solliciter les subventions du conseil départemental et du conseil régional pour l'opération « Renouvellement du parc véhicules ».

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT**



RAYOL CANADEL MER
83820

MAIRIE
DE
RAYOL - CANADEL

Nombre de Conseillers	: 15
En exercice	: 15
Présents	: 12
Votants	: 13
Pouvoir (s)	: 01
Absent (s)	: 02

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize

le 08 Avril à 19h 00,

Le Conseil Municipal de la Commune du RAYOL-CANADEL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur J. PLENAT Maire
du Rayol-Canadel,

Date de la convocation du Conseil Municipal : le 04 Avril 2016.

PRESENTS : M. Jean PLENAT Maire,
M. GHIBAUDO Olivier, Mme MULLER Muriel, M. VERNALDE
Charles Henri adjoints,
M. CARGILL Louis, Mme ALLANSON Irène, M. MAGALHAES Jean
Pierre, Mme LE PIGEON Juliette, Mme CHAPPA Christelle,
M. BOEMARE Jean Pierre, Mme VOITURON Pascale, Mme DE
PONFILLY Bettina, Conseillers municipaux.

POUVOIR :

Mme LANG Virginie a donné pouvoir à Mme LE PIGEON Juliette,

ABSENTS : M. SAINT ANDRE Philippe, M. DEL MONTE André.

SECRETARE DE SÉANCE : Mme CHAPPA Christelle

T. 0491 00 00 00 le 13/04/2016
0491 00 00 00 le 14/04/2016

N° 40/2016

Convention d'études pré-opérationnelles avec l'Établissement Public Foncier PACA

La commune du Rayol Canadel sur Mer et l'E.P.F. PACA ont convenu de réunir et de mettre en commun les financements nécessaires à la réalisation de différentes études en vue de la réalisation d'une opération en mixité sociale et fonctionnelle sur les anciennes Z.A.C. de la Tessonnière et des Arômes.

Les études consisteront en :

- Une étude de marché immobilier
- Une étude de programmation avec bilan pré-opérationnel
- Une étude VRD
- Un complément à l'étude faune/flore déjà réalisée

D'autres études pourront être lancées si nécessaire.

La commune du Rayol Canadel sur Mer, en tant que Maître d'ouvrage, assurera la mise en œuvre des opérations et aura à charge notamment de procéder à la consultation des équipes pluridisciplinaires pour la réalisation de l'étude, présider le comité de pilotage, valider le schéma d'organisation urbaine du site et sa programmation.

L'E.P.F. PACA apportera son concours dans l'élaboration du cahier des charges, la consultation des équipes, le suivi des travaux du prestataire.

(Commune du Rayol-Canadel/Suite délibération n° 40/2016)

Il est donc proposé d'approuver le projet de convention ci-joint avec l'E.P.F PACA et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Vu le rapport ci-dessus,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le projet de convention ci-joint,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
VOTE à l'unanimité.**

ARTICLE UN

Le projet de convention avec l'EPF PACA est approuvé et Monsieur le Maire est autorisé à la signer.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
J. PLENAT

